



M^{me} Geneviève Chouinard
Cheffe – Relations avec les collectivités et participation publique

Les municipalités : des partenaires clés dans l'évolution du réseau électrique

Q : Pourquoi les municipalités sont-elles des partenaires essentiels dans la transition énergétique du Québec ?

G. C. :

Les municipalités sont au cœur de la transition énergétique et y travaillent quotidiennement, comme nous. Dans le cadre du *Plan d'action 2035*, Hydro-Québec prévoit ajouter entre 8 000 et 9 000 MW supplémentaires de puissance, dont 75 % seront consacrés à la décarbonation. En effet, elle a doublé sa cible en matière d'économies d'énergie, ce qui lui permet de retrancher de 1 600 à 1 800 MW de puissance en plus, soit un total de 3 500 MW. Cela excède la puissance combinée de la centrale Manic-5 et des centrales du complexe de la Romaine. Ce chantier d'envergure nécessite une collaboration étroite avec les communautés en vue de la mise en œuvre de nombreux projets. L'apport des municipalités assure une meilleure compréhension des réalités locales et l'adaptation des projets en conséquence.

Q : Quel rôle Hydro-Québec joue-t-elle dans la coordination de cette transition ?

G. C. :

En tant que société d'État, Hydro-Québec a une vision globale de la transition énergétique et tisse des liens étroits avec les parties prenantes dans divers domaines d'activité. Cette orientation favorise la mise en commun des expertises, le renforcement de l'acceptabilité sociale et la maximisation des retombées collectives de diverses activités.

Q : Augmenter la production d'électricité veut aussi dire augmenter la capacité du réseau de transport. Quels sont les grands axes du projet de développement du réseau électrique, et pourquoi sont-ils stratégiques pour le Québec ?

G. C. :

Le *Plan d'action 2035* repose entre autres sur l'évolution de trois grands corridors énergétiques qui permettront de relier les installations de production aux centres de consommation, tout en renforçant la résilience du réseau face aux événements climatiques et à la croissance de la demande.

1. La Côte-Nord

Ce corridor permettra d'intégrer la production issue de l'augmentation de puissance des centrales existantes et le développement de sources d'énergie renouvelable dans les régions visées, en plus de soutenir le développement industriel.

2. Les Appalaches–Bas-Saint-Laurent

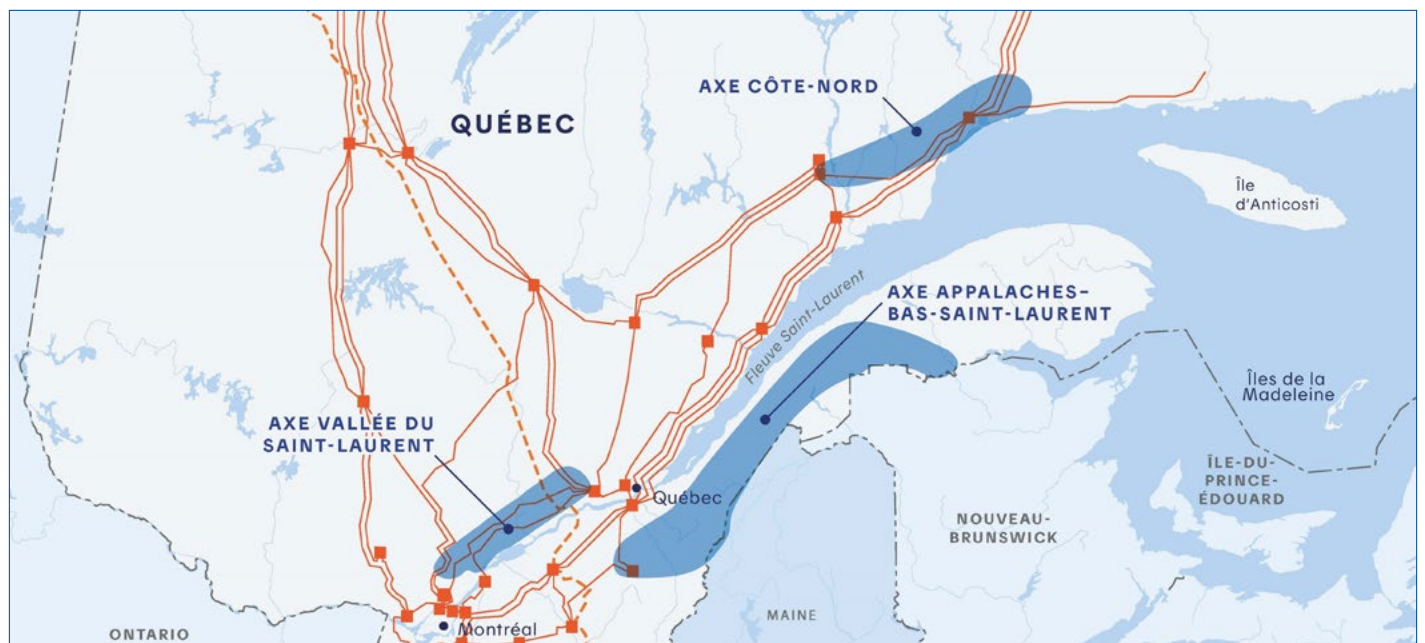
Ce corridor est stratégique pour poursuivre le développement du potentiel éolien.

3. La Vallée-du-Saint-Laurent

Primordial, ce corridor vise à accroître la capacité du réseau existant, à transporter l'électricité additionnelle provenant du nord et de l'est du Québec et à assurer l'alimentation des grands centres de consommation.

Le développement de ces trois axes ne se limite pas au volet technique ; il met à contribution des centaines de municipalités ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) qui participent activement à la concrétisation des projets. Il a pour but de concilier les besoins énergétiques du Québec et les réalités et aspirations locales des communautés hôtes.





Q: Quelles seront les retombées concrètes pour les communautés?

G. C.:

Il s'agit d'une occasion par excellence de dynamiser les économies régionales et de favoriser l'innovation ainsi que l'essor des communautés. Nous voulons réaliser les meilleurs projets, en tenant compte des dimensions sociales, environnementales, techniques et économiques.

Q: Comment les municipalités ont-elles été mises à contribution jusqu'à maintenant?

G. C.:

Depuis l'automne 2024, nous avons consulté plus de 200 municipalités, 25 MRC et 11 communautés autochtones dans différentes régions. Grâce à ces échanges, les représentants et représentantes des communautés concernées nous ont fait part de leurs besoins et de leurs priorités. Cette information sur les différents milieux et la valorisation de points particuliers est prise en compte au moment de déterminer l'emplacement des futures installations et les mesures d'atténuation à mettre en place. Nous organiserons des rencontres avec les municipalités et les MRC à chaque étape d'un projet dans un esprit d'ouverture et de confiance en vue de mieux nous adapter aux diverses réalités.

Q: Une autre priorité du Plan d'action 2035 concerne l'amélioration de la qualité du service dans les municipalités. Comment comptez-vous y parvenir?

G. C.:

Hydro-Québec compte réduire de 35 % le nombre de pannes d'ici 7 à 10 ans. Pour y parvenir, elle mise sur l'intensification de la maîtrise de la végétation, l'utilisation de drones pour la réalisation des inspections, l'amélioration des communications avec la clientèle et l'accélération du traitement des demandes d'alimentation.

Q: Comment les personnes élues et les gestionnaires municipaux peuvent-ils pendre part à la démarche d'Hydro-Québec?

G. C.:

Hydro-Québec invite les communautés cibles à s'informer, à participer et à contribuer activement à son plan d'action. Plusieurs ressources en ligne en facilitent la compréhension. De plus, les conseillers et conseillères – Affaires régionales et Relations avec le milieu desservent l'ensemble des municipalités du Québec et peuvent les renseigner sur demande.